

Gray



Passion picturale

Une double exposition est proposée jusqu'à la fin du mois à la maison de retraite Cournot-Changey. Deux artistes bisontines, attachées aux personnes mais avec des univers différents, complémentaires et fortement attachants.

Luxeuil



Anthony Bourgade prend la direction de l'hôtel

Après avoir bourlingué de Miami à Londres en passant par la Guadeloupe... le baroudeur pose ses valises. Souhaitant prendre la direction d'un hôtel, il réalise son rêve dans la cité thermale.

Lure



Les jeunes voyageurs à l'école

La Haute-Saône, un exemple, pour l'accompagnement dans la scolarisation des enfants des gens du voyage. Ils sont ainsi trois professeurs à sillonner les aires de stationnement. Dispensant leur enseignement à bord de camions qui sont des petites salles de classe.

Héricourt



Retournée sereine

Élus et services techniques héricourtois ont effectué une tournée des écoles de la ville. Avec 372 élèves en maternelle et 557 en élémentaire, la rentrée est sans souci quant aux effectifs globaux qui sont en hausse. Cette sérénité s'inscrit aussi pour les rentrées futures.

express

Association

Pique-nique

Dimanche 5 septembre, à 12 h, les parents endeuillés de Haute-Saône et de Haute-Marne, de l'association Jonathan Pierres Vivantes (correspondance locale récemment créée de l'association nationale), se réuniront autour d'un pique-nique partagé à la maison communale de Laitre (Communes de Molay - Cintrey - La Rochelle). Tout parent concerné peut bien sûr y participer.

Formation

Générale et petite enfance

L'Arœven de l'Académie de Besançon - Franche-Comté organise trois sessions de formations BAFA à Rochejean (Haut-Doubs). **Bafa, formation générale :** Du 23 au 30 octobre ; du 26 décembre au 2 janvier, au prix de 530 €. **Bafa, approfondissement « petite enfance » :** Du 25 au 30 octobre, au prix de 430 €.

Contact : Arœven, rectorat, 10, rue de la Convention, 25000 Besançon, tél. 03.81.88.20.72 ; ce.arœven@ac-besancon.fr

Permanence

Architecte-conseiller

Les architectes-conseillers du CAUE reçoivent les particuliers qui désirent construire, restaurer, transformer leur bâtiment, sur rendez-vous uniquement. Jeudi 9 septembre, de 14 h 30 à 16 h 30, Alexandre Fasciaux, architecte DPLG, sera au siège du CAUE, 2, rue des Ilottes, à Vesoul. Rendez-vous indispensable au 03.84.96.97.77.

Société

Roues de l'infortune

Cette semaine de rentrée a été marquée par une dramatique série d'accidents impliquant des deux-roues motorisés.

Le constat est là depuis un moment maintenant : « Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité dans la tranche d'âge 15-24 ans ». Les informations de la Sécurité routière sont encore plus alarmantes en posant une loupe sur les statistiques nationales des deux-roues : « La mortalité routière a bondi de + 9,3 % pour les deux-roues motorisés (1.187 personnes tuées en 2009). Cette hausse est particulièrement marquée pour les motos (+ 11,7 %). Ainsi le nombre de vies sauvées pour les autres catégories d'usagers (- 103) a été tragiquement annulé par les décès en deux-roues motorisés (+ 101) ». « La situation est d'autant plus préoccupante », relève l'État, que cette catégorie « représente plus du quart des personnes tuées sur les routes mais moins de 2 % du trafic ».

« C'est un problème de comportement, de prise de conscience », relève d'une manière générale Didier Duchatelle, directeur de la Prévention routière en Haute-Saône, « on ne peut pas faire plus dans la répression, ce n'est pas pour cela que ça diminue. Fin juin, et avec près de 15 morts sur les routes haut-saônoises depuis le début de l'année, le message a été de remettre un coup de collier dans le répressif. Nous en sommes là, je crois, 21 tués actuellement pour 23 sur les douze mois de 2009. Cela augure de mauvais chiffres... ».

« On ne peut pas être bien avec ce qui arrive »

Qu'elles qu'en soient les raisons et les circonstances, le décès de Quentin Mechet, 18 ans, jeudi à scooter, et de Noël Tisserand, 27 ans, le même jour à moto, comme les graves accidents de deux-roues dont ont été aussi victimes deux autres Haut-Saônois de 17 et 19 ans



■ Didier Duchatelle : « La sécurité routière, c'est une histoire de mentalité. On rencontre des gens qui ne sont pas convaincus de la dangerosité de la route ». Photo d'archives ER

durant cette semaine de rentrée, confirment le malaise. « C'est un peu la cohue », avoue Sandra Cudel, coordinatrice de la Sécurité routière dans le département, « on ne peut pas être bien avec ce qui arrive ».

À écouter l'un et l'autre responsable, le travail de prévention et de formation réalisé en partenariat avec l'Éducation nationale ne demande qu'amplification et régularité. « Un vœu pieu », selon Didier Duchatelle, tant les moyens d'y parvenir apparaissent limités. « De la prévention, on n'arrête pas d'en faire, mais à travers des actions ponctuelles. Il en faudrait dès la maternelle et que ça suive l'enfant toute sa vie scolaire, que ce soit dans ses gènes. Il y a bien longtemps qu'on le pense et qu'on le dit ». Ici, l'association Prévention routière, c'est « un directeur et cinq ou six bénévoles actifs, plus ou

moins âgés », rappelle Didier Duchatelle, « on ne peut pas répondre à toutes les sollicitations ».

De même, le service de la Sécurité routière à la préfecture, la police municipale et, « ponctuellement », l'Éducation nationale se partagent l'utilisation de trois simulateurs de deux-roues en Haute-Saône. « Ce n'est pas suffisant mais ils permettent déjà une bonne approche », sensibilise Sandra Cudel, convaincue que l'éducation routière chez les plus jeunes sert aussi l'éducation de leurs parents.

Prévention qui passera aussi par « davantage de travail avec les communes », envisage la coordinatrice départementale. Une semaine nationale de sécurité routière démarre en outre le 16 septembre.

Ph. B.

Philippe.brouillard@estrepublikain.fr

Fait divers

Retranché chez lui

Beaujeu. Gros coup de chaud, hier après-midi, à l'entrée de la rue des Vignes Plante, à Beaujeu, où un septuagénaire s'est retransché chez lui en menaçant de mettre fin à ses jours en ouvrant le gaz.

L'alerte donnée par le voisinage, d'importants moyens de secours ont été déployés devant le n° 1 de la rue.

Les pompiers de Dampierre-sur-Salon et de Gray, les gendarmes de la communauté de brigades de Dampierre-sur-Salon et les hom-

mes du peloton de surveillance et d'intervention de Gray, placés sous le commandement du capitaine Oudot, ont notamment multiplié leurs efforts pour raisonner l'individu âgé de 71 ans.

Les pompiers ont cassé des carreaux pour entrer dans la maison et préserver la sécurité des lieux.

En fin d'après-midi, l'homme était aux mains des gendarmes.

Une mesure d'interne-gendarmerie dans un service hospitalier spécialisé était envisagée.

Éducation

La carte scolaire est définie

Vesoul. Suite au comité technique paritaire départemental, Hélène Oualas, l'inspectrice d'académie de Haute-Saône, a évoqué les derniers réajustements de la carte scolaire. Plusieurs écoles étaient en situation de blocage, en attendant le résultat du décompte des élèves à la rentrée.

Ainsi, à Gray, dans les écoles élémentaires Moïse-Lévy et Edmond-Bour, une classe a été fermée, tout comme à l'école maternelle de Champlitte, du fait d'une baisse des effectifs.

Toutefois à Edmond-Bour, l'administration reconnaît qu'une aide est nécessaire pour les classes de CP et CE1, elles comptent respectivement 27 et 28 élèves, et

attribue un demi-poste de soutien.

La rentrée a eu son lot de surprises dans certaines écoles. C'est le cas pour le pôle de Moffans, très attractif, Quincey ou l'école élémentaire de Fougerolles, qui ont bénéficié d'une ouverture.

Des surprises moins heureuses par contre pour l'école élémentaire Matisse, dans le centre-ville de Vesoul. Elle a perdu 23 élèves et en toute logique, une classe. Une baisse des inscriptions qui s'explique notamment par l'ouverture du pôle de Noroy-le-Bourg.

L'école élémentaire Jules-Ferry, à Lure, perd également une classe.

L. M.

Justice

Du « neuf » au palais

NEUF NOUVEAUX MAGISTRATS ont été officiellement accueillis dans leurs fonctions, hier matin, au tribunal de grande instance de Vesoul.

Plus qu'une installation, fera remarquer le procureur de la République, Jean-François Parietti, « c'est une révolution de palais (...) qui préfigure de la future juridiction haut-saônoise au 1^{er} janvier 2011 ».

Neuf magistrats, « c'est plus qu'il n'y a de postes dans la juridiction (six magistrats en fonction) », a réjoui le patron du parquet. Autant dire « la fin de la solitude », selon le bon mot du président du TGI, Jean-Paul Lassaue.

Trois vice-présidents, trois substituts, trois juges

Un tribunal qui triple ou presque ses effectifs « dans un contexte budgétaire difficile », « ce n'est pas commun », relève encore le représentant du ministère public, en accueillant par le détail trois substituts (Alexia



■ Palais de justice de Vesoul, hier. Au premier plan, les neuf nouveaux magistrats installés.

Photo Dominique ROQUELET

Koenig, Issam El Abdouli et Patrick Wardenski) en provenance de l'école nationale de la magistrature. Il leur a notamment rappelé à cette occasion toute « l'humilité »

et « le respect » qui incombe à leur métier. « Respect des prévenus et des enquêteurs », a précisé le procureur à sa nouvelle équipe, tout en mettant l'accent sur la nécessité « de se débar-

raiser des certitudes ».

Le procureur Parietti comme le président Lassaue sont d'autant plus satisfaits des renforts que certains de ces nouveaux noms ne leur

sont pas inconnus. « Malgré le temps, il y a des visages que l'on reconnaît », a souligné Jean-Paul Lassaue en regardant le vice-président Fernand Kato et la vice-présidente, juge des enfants, Béatrice Theiller. Leurs parcours se sont croisés il y a quelques années à Mulhouse. Didier Grandhay complète le trio des vice-présidents installés.

Enfin, trois juges ont également intégré l'effectif haut-saônois : Martine Brondez, juge d'application des peines ; Xavier Marchand, juge et Estelle Blum, chargée du tribunal d'instance.

À l'adresse de ces juges, et dans une salle d'assises bondée de personnalités du département, Jean-Paul Lassaue a lui aussi rappelé que leur mission doit avant tout répondre à « une exigence d'indépendance », « une véritable vertu (...) qui doit devenir un réflexe de la démarche intellectuelle ». Des juges qui, ajoutait-il, « doivent être protégés contre les ingérences ».

Ph. B.

Lure: ils avaient saccagé le centre culturel

LES FAITS ont beau remonter à près de trois ans, « des conneries comme celles-là, on ne les oublie pas ! », lance, rapidement agacé, le président Jérôme Coterez à ses deux « clients ». Deux prévenus qui ergotent sur leur responsabilité dans la virée sauvage qui s'est abattue sur la cité du Sapeur le premier week-end de novembre 2007.

Il faut dire que l'affaire renvoie Mike Clerget (22 ans) et Maxime Binet (21 ans) aux premières heures - déjà bien lointaines - de leur parcours délictuel... un parcours aujourd'hui largement étoffé pour les deux jeunes gens, respectivement porteurs de douze et neuf mentions à leur casier judiciaire, et tous deux actuellement incarcérés (Binet pour cambriolage).

Déjà jugés pour des vols et dégradations commis le même week-end à l'école Jules-Ferry, mais également dans un bistrot et un salon de coiffure du centre-ville luron, les deux jeunes autochtones comparaissaient, hier, afin de s'expliquer cette fois, sur la « suite » de leurs divagations nocturnes. Au centre culturel François-Mitterrand... Où à l'aide de deux complices, mi-

neurs au moment des faits, ils ont intégralement saccagé les lieux.

« Les vols (NDLR : un portable, un écran plat, un peu de numéraire), d'accord. Mais les dégradations, ce n'est pas nous », soutient timidement Clerget.

« Alors pourquoi avez-vous fait ça ? - L'argent, plaide Binet, laconique. - Parce que vous pensiez sérieusement qu'il y avait de l'argent dans le centre culturel ? Vous avez réussi à voler quoi ? 150 €, c'est ça ? - On ne pouvait pas savoir avant », s'enfonça Binet.

« Pour une centaine d'euros volés, plus de 19.700 € de dégradations », résume pour sa part le procureur de la République Swen Morelle, évoquant le dépôt de plainte de la mairie de Lure (qui s'est constituée partie civile dans cette affaire).

Maxime Binet et Mike Clerget ont finalement été condamnés à une peine de cinq mois de prison, dont deux assortis de sursis. Avec obligation de travailler par la suite... et de rembourser la Ville de Lure.

F. VA